

ASL, AFUL, LOTS DE VOLUMES, UNIONS, COPROPRIÉTÉS : BIEN EN DIFFÉRENCIER LA GESTION

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

½ journée en distanciel synchrone collectif (visioconférence) de 3 heures 30 - De 9 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires de copropriété
- Prérequis de connaissances : Avoir des notions en gestion de copropriété
- Prérequis techniques nécessaires : Disposer d'une connexion internet, d'une caméra et d'un micro fonctionnels

OBJECTIFS

- **Distinguer les différentes obligations liées entre les structures juridiques et adapter sa gestion à la réglementation existante**
- Décrire le fonctionnement des ensembles immobiliers composés d'ASL – AFUL – Unions de syndicats et copropriétés dans le cadre d'une division par volume
- Identifier les règles juridiques, législatives et comptables liées à chacune des structures juridiques et les appliquer dans la vie quotidienne

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - la projection de documents ou graphiques,
 - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Chrystelle GUYON : Consultante Formatrice certifiée en immobilier.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30 ou 14h

Accueil (30 min)

- Présentation par le CEPSO
- Accueil et présentation de la formatrice
- Cadre et programme de la formation
- Tour de table avec présentation individuelle – Attentes de la formation - Évaluation des niveaux

Les différentes structures liées aux Syndicats et leurs fonctionnements juridiques (1 h)

- Syndicat de copropriété : loi du 10 juillet 1965 et décret du 17 mars 1967
- Union de syndicats : loi du 10 juillet 1965

Questions / réponses et échanges

PAUSE (15 min)

Les structures associatives et leurs fonctionnements juridiques (1 h)

- Association Syndicale Libre (ASL) : ordonnance du 1er juillet 2004 et décret du 3 mai 2006
- Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) : loi du 30 décembre 1967 et 5 juillet 1972

Questions / réponses et échanges

Étude des différences entre ASL et AFUL (30 min)

- Différences juridiques
- Gestion de lotissements
- Gestion des volumes

Tour de table sur les compréhensions de la demi-journée

CONCLUSION (30 minutes)

- Bilan de la demi-journée – Tour de table
- Questions - réponses
- Retours d'expérience
- Quiz de validation des connaissances
- Questionnaire de satisfaction

FIN DE LA FORMATION : 13h ou 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 198 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 165€ HT)
- 228 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 190 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription afin d'étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation.